

Michel Bastarache et Antoine Trépanier, *Ce que je voudrais dire à mes enfants*, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2019, 304 p.

François Larocque

Number 50, Fall 2020

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1073713ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1073713ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa  
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1183-2487 (print)

1710-1158 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Larocque, F. (2020). Review of [Michel Bastarache et Antoine Trépanier, *Ce que je voudrais dire à mes enfants*, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2019, 304 p.] *Francophonies d'Amérique*, (50), 122–125.  
<https://doi.org/10.7202/1073713ar>

la quantité importante de données rend la lecture peu aisée à qui n'est pas rompu aux domaines politique et juridique. Toutefois, l'exhaustivité des données présentées et analysées montre bien que les revendications, du moins identitaires, des « autres Métis » présents sur le territoire canadien méritent d'être sérieusement examinées.

*Tania Grégoire*  
*Université de Moncton*

**Michel Bastarache et Antoine Trépanier, *Ce que je voudrais dire à mes enfants*, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2019, 304 p.**

Le domaine des droits linguistiques est une branche spécialisée du droit canadien. En fait, il est difficile d'imaginer un domaine de droit plus « canadien » que les droits linguistiques puisque celui-ci porte sur le défi historique de notre fédération : la coexistence de deux peuples colonisateurs belliqueux. Par la force d'abord, puis par le droit, les Anglais et les Français ont tour à tour cherché à s'imposer sur le territoire en taisant à jamais les voix des minorités qui l'habitent. D'ignobles machinations ont été déployées à cette fin : la déportation acadienne, les pensionnats autochtones et les politiques liberticides du xx<sup>e</sup> siècle en matière d'éducation (dont le tristement célèbre règlement 17 en Ontario), etc. C'est dans le sombre sillon de l'assimilation culturelle et linguistique causée par ces mesures qu'il convient d'aborder les droits linguistiques et leur vocation réparatrice.

Dans un passage saillant du *Renvoi relatif à la sécession du Québec*, la Cour suprême du Canada explique que les droits linguistiques enchâssés dans la *Charte canadienne des droits et libertés* (la *Charte*) procèdent du principe constitutionnel de la protection des minorités :

Le souci de nos tribunaux et de nos gouvernements de protéger les minorités a été notoire ces dernières années, surtout depuis l'adoption de la *Charte*. [...] Même si le passé du Canada en matière de défense des droits des minorités n'est pas irréprochable, cela a toujours été, depuis la Confédération, un but auquel ont aspiré les Canadiens dans un cheminement qui n'a pas été dénué de succès. Le principe de la protection des droits des minorités continue d'influencer l'application et l'interprétation de notre Constitution.<sup>1</sup>

Bien que le *Renvoi relatif à la sécession du Québec* ait été signé anonymement

---

<sup>1</sup> *Renvoi relatif à la sécession du Québec*, [1998] 2 RCS 217, au paragraphe 81.

par « la Cour » entière (et non par un juge particulier, comme le veut généralement la coutume), la paternité de ce passage est indubitablement attribuable à l'influence du juge Michel Bastarache, nouvellement nommé au plus haut tribunal du pays cinq mois avant l'audition de cette cause historique.

Dans une biographie émouvante intitulée *Ce que je voudrais dire à mes enfants*, l'honorable Michel Bastarache et Antoine Trépanier consacrent un chapitre entier au *Renvoi relatif à la sécession du Québec*, retraçant les origines politiques de la cause (l'échec de l'accord du lac Meech, le référendum de 1995) et expliquant les tenants et aboutissants de son dénouement juridique. Dans le respect du caractère confidentiel des délibérations judiciaires, Michel Bastarache raconte le déroulement des procédures et, surtout, fait voir aux lecteurs l'importance du défi que la Cour était appelée à relever dans cette affaire. Il révèle également ses impressions quant aux conséquences du renvoi (« un dur coup au mouvement souverainiste » (p. 211)) ainsi que son « énorme fierté d'avoir pu contribuer à une telle décision. Le Renvoi a été l'une de mes premières causes à la Cour et ça a contribué à définir le juge que j'ai été jusqu'à ma retraite en 2008 » (p. 210).

Beaucoup plus qu'un simple récit personnel des moments marquants de sa brillante carrière dans le milieu universitaire, le monde des affaires et à la magistrature canadienne, *Ce que je voudrais dire à mes enfants* est, d'abord et avant tout, une lettre d'amour à Émilie et à Jean-François, les enfants de Michel et de Yolande Bastarache. Le grand juriste se livre à ses enfants. Il se raconte et s'explique, comme le ferait un parent qui parle de sa journée de travail à la table. Il enchaîne les anecdotes et les confidences, simplement, sans ambages. Il s'adresse à eux directement (« Les enfants, ... ») et leur révèle avoir « commencé [s]a carrière avec le désir et la volonté d'accomplir quelque chose de valeur pour la société » (p. 285). Il veut surtout « un vrai foyer, un refuge de sécurité et d'amour pour toute la famille. Votre mort, mes enfants, c'est l'échec de ma vie » (p. 285). Émilie et Jean-François décèdent, très jeunes, de la même maladie qui les a cloués au lit, Yolande à leur chevet. Profondément endeuillé, Michel Bastarache redouble d'efforts pour faire reconnaître les droits linguistiques des communautés francophones minoritaires du Canada : « Je fuyais la réalité en m'enfonçant dans le travail » (p. 2), écrit-il.

Et quel travail! Michel Bastarache a assisté ou a contribué directement

aux développements juridiques les plus importants de l'histoire du Canada en matière de droits linguistiques. Dans *Ce que je voudrais dire à mes enfants*, il raconte des histoires inédites portant sur la création et la direction des programmes de *common law* en français à Moncton et à Ottawa; la rédaction de la loi 88 au Nouveau-Brunswick établissant le principe de la dualité linguistique et de l'égalité des communautés acadiennes et anglophones; la Nuit des longs couteaux et l'adoption de la *Charte*; la commission Poirier-Bastarache; la refonte de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick; les causes célèbres qu'il a menées comme avocat dans l'Ouest canadien, dont les affaires *Mercur* (1988) et *Mahé* (1990). Les juristes apprécieront aussi sûrement la petite histoire derrière les grands arrêts auxquels il a pris part en tant que juge à la Cour suprême du Canada, dont le *Renvoi relatif à la sécession du Québec* (1998), *R c Beaulac* (1999), *Arsenault-Cameron* (2000), *Doucet-Boudreau* (2003), *Charlesbois* (2005) et *Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick* (2008). Rappelons que c'est dans l'arrêt *Beaulac* que le juge Bastarache a ni plus ni moins révolutionné la jurisprudence canadienne en matière de droits linguistiques en écartant la désastreuse « trilogie de 1986 », qui commandait une interprétation restrictive des dispositions législatives et constitutionnelles portant sur les langues officielles. Désormais, grâce au juge Bastarache, les droits linguistiques doivent recevoir une interprétation large et libérale, « en fonction de leur objet, de façon compatible avec le maintien et l'épanouissement des collectivités de langues officielles au Canada<sup>2</sup> ».

Michel Bastarache se décrit à juste titre comme un « globe-trotter » (chapitre 15). Descendant de flibustiers basques, il est né à Québec, a étudié en France et a voyagé dans tous les coins de la planète, avec son épouse Yolande, pour représenter la Cour suprême du Canada dans ses rapports avec la magistrature étrangère. Il a aussi siégé en tant que membre intérimaire de la Cour constitutionnelle du Kenya et comme vice-président du Tribunal administratif de l'Organisation des États américains à Washington. La lecture enrichissante de *Ce que voudrais dire à mes enfants* permet de constater à quel point l'un des juristes les plus éminents et cosmopolites du Canada demeure profondément attaché à son Acadie chérie. S'il n'a pas pu connaître la vie familiale qu'il rêvait

---

<sup>2</sup> *R c Beaulac*, [1999]1 RCS 768, au paragraphe 25.

d'offrir à Émilie et à Jean-François, force est de constater que Michel Bastarache a contribué à créer les conditions juridiques pour que tous les enfants des communautés francophones minoritaires, d'un océan à l'autre, puissent s'épanouir dans leur langue et leur culture.

*François Larocque*  
*Chaire de recherche sur la francophonie canadienne*  
*en droits et enjeux linguistiques, Université d'Ottawa*

**Jacques Ferron, Madeleine Ferron et Robert Cliche, *Le monde a-t-il fait la culbute? : correspondances, t. 3 : 1966-1985*, édition préparée par Marcel Olscamp et Lucie Joubert, Montréal, Leméac Éditeur, 2019, 592 p.**

Voici enfin, après les premier et deuxième tomes de la correspondance échangée entre Jacques Ferron, sa sœur Madeleine et Robert Cliche (voir les numéros 34 et 40-41 de *Francophonies d'Amérique*), l'ultime volume préparé par Marcel Olscamp et Lucie Joubert. Ce sont 269 lettres qui viennent s'ajouter aux 446 précédentes, l'ensemble formant près de 1550 pages couvrant quarante années. De 1946, alors que Jacques Ferron termine son service militaire comme médecin et que Madeleine Ferron et Robert Cliche se sont récemment mariés, à 1985, année de la mort de l'écrivain, cette correspondance à trois voix est sans doute unique dans l'histoire des lettres québécoises, autant par sa forme que par son intérêt.

Le troisième tome coïncide, chez Jacques Ferron, avec les grandes années d'écriture, alors que l'écrivain invente un style et un univers, une écriture assez proche du réalisme magique latino-américain. Entre 1965 et 1973, un livre n'attend pas l'autre. Bousculé par l'inspiration et les événements politiques, Ferron les écrit rapidement, sans souci de se relire : « J'écris maintenant d'un premier jet. J'envoie le tout chez l'éditeur et deux mois après le livre est édité » (p. 235). Madeleine en reste bouche bée, lui dit de ralentir puisqu'il a gagné la partie : « Tu poursuis une œuvre qui te poursuit aussi. La course est effrénée, épuisante et vaine puisqu'elle est gagnée. Tu n'as pas entendu la clochette, tu n'as pas vu les signaux? Tu es le premier, le plus grand et pour quelques-uns, le seul. C'est vrai, je te l'assure » (p. 355). À cette époque, l'écrivain médecin travaille dans des hôpitaux psychiatriques, expérience qui sera déterminante dans l'écriture de *L'Amélanchier*.

Pour Madeleine Ferron, cette période marque aussi une date : en